



## durée congés payés imposée

Par **louloutte80**, le **21/03/2011** à **21:58**

Bonjour,

Mon patron a fait passer une circulaire ce jour dans laquelle il indique que les demandes de congés payés pour 1 ou 2 journées seront systématiquement refusées. Seules les demandes pour des semaines complètes seront envisagées. Cela est-il légal? Peut-il nous imposer de prendre une semaine complète même si on a besoin que d'une journée?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **21/03/2011** à **22:14**

Bonjour,

En tous les cas, sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable, rien ne l'interdit...